

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Just, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 1 ^{er} , PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevétés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	1 d. au-		27 pou.		
dumat.	dessus	80 deg.	7 lign.	Sud.	Brouil.
	de 0.		Variab.		
Midi...	6 d. au-	73 deg.	27 pou.	Idem.	couvert
	dessus		8 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi yr.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h.	0 h.	5 h.			
24 min.	13m.30	5 min.	Dernier quart.	26	

LYON, 1^{er} février.

Le *Courrier de Lyon* pousse avec violence à des lois d'exception ; il suit cette politique aveugle, malfaisante, qui a suscité en France tant d'orages depuis 1830. Il accuse le gouvernement d'inertie, de faiblesse, de condescendance envers les conspirateurs, et il lui déclare fièrement qu'il est impopulaire.

Mais que veut-il, quelles mesures, quelle législation faut-il pour consolider le pouvoir ?

Eh quoi ! c'est à Lyon qu'on l'accuse d'avoir été faible, c'est à Lyon qu'on ose dire qu'il a été indulgent ; mais les sanglantes journées d'avril n'ont donc pas encore donné satisfaction à certaines passions haineuses !

Jusqu'à ce jour il a toujours été inflexible dans ses exigences ; il n'a jamais eu la pensée de ramener en France le calme et la paix, il n'a jamais employé les moyens de conciliation qui éteignent les ressentiments, il n'a été bienveillant que pour les conspirateurs de haut étage ; mais les ennemis qu'il a rencontrés dans les rangs du peuple, il les a frappés sans miséricorde ! — et on l'accuse de faiblesse !

La législation déjà si dure de l'Empire a été trouvée incomplète ; nous n'avons pas cessé de voir chaque année des projets de loi contre-révolutionnaires, et le *Courrier de Lyon* n'est pas encore satisfait ! — Encore une fois que veut-il ? Les échafauds politiques n'ont pas été redressés ; mais les prisons sont restées murées pour les hommes qui ont échappé aux fusillades de Paris et de Lyon ?

Les exécutions militaires qui ont suivi les victoires d'avril sont-elles donc oubliées ?

A son langage, on comprend qu'il veut une terreur royaliste : il faut que le sang coule encore pour qu'il puisse croire que le gouvernement est affermi ; il faut que l'épouvante et l'effroi règnent sur cette France pour que les mauvaises passions soient satisfaites.

« Les partis, dit-il dans son numéro du 1^{er} février, représentent des passions et des intérêts coalisés contre le gouvernement ; pour qu'ils cessent d'exister, il faut que le gouvernement meure, ou que ces intérêts et ces passions soient détruits et comprimés. »

Ainsi, voilà l'alternative que le *Courrier* présente au pouvoir : sa chute ou l'extermination de ses ennemis. Ne nous y trompons pas, c'est là le sens et la valeur des paroles que nous venons de citer ; car on ne détruit pas des intérêts, mais on détruit les hommes qui en sont les organes, mais on épouvante, on décime ceux qui y sont attachés par position !

Si ces maximes triomphaient, nous aurions avant peu à subir ou de nouvelles conflagrations, ou une terreur sanglante.

On peut amortir des passions, les calmer ; mais les intérêts sont inhérents à l'existence des hommes qui y sont attachés : ils restent et vivent dès qu'ils sont créés. — C'est là ce qui explique cette lutte incessante, périlleuse qui se continue depuis si long-temps. — Si elle est si douloureuse, sachons-le bien, c'est qu'il y a des intérêts engagés dans les divers partis qui divisent le pays ; c'est que ces intérêts sont légitimes, c'est qu'on veut les détruire, ou plutôt essayer de les détruire, et qu'on leur refuse toute satisfaction !

Mais quand vous aurez établi un régime de terreur, croyez-vous que vous rendrez à la France son repos, sa tranquillité ; croyez-vous que l'industrie prendra un cours satisfaisant ; croyez-vous que dans notre ville, par exemple, la crise de nos manufactures cessera ? Hommes aveugles ! vous criez au désordre moral, et vous ne voyez pas que c'est vous qui aggravez le mal, vous ne voyez pas que c'est vous qui détruisez partout la confiance ! Vous voulez consolider le gouvernement par la violence, et depuis quarante ans la violence a perdu tous les pouvoirs !

Comment osez-vous dire « que depuis 1830 vous avez vu la révolte et l'impunité enchaînées l'une à l'autre et traînant à leur suite d'effroyables calamités, pires cent fois que toutes les rigueurs du despotisme le plus arbitraire dans ses jugements ; » quand ici, après la catastrophe d'avril, vous avez arrêté, emprisonné sept ou huit cents personnes ! Les chaînes des prisonniers de Doullens ont-elles donc cessé de meurtrir leurs bras !

Vous avez jeté des cris d'alarme le jour où quelques hommes obscurs ont été rendus à la liberté ; cependant vous deviez comprendre qu'ils n'avaient été amnistiés, graciés, si vous voulez, que pour préparer la sortie de Ham des ministres mitrailleurs de Charles X. — La politique du gouvernement a été dure, et vous l'accusez de faiblesse ; ses ménagements ont été en faveur des légitimistes, et vous lui dites qu'il laisse ébranler la confiance des amis de l'ordre. — Prenez garde, les légitimistes et vous, vous entendez l'ordre de la même manière ; votre politique et la leur sont identiques ; vous n'avez à disputer ensemble que la question dynastique, sur les autres points vous devez et vous pouvez vous entendre.

Ainsi, passez donc au gouvernement cette clémence accidentelle, restreinte, et au fond politique, dans le sens des idées que vous défendez. — Et la preuve que votre politique est une politique de carlistes vous nous la donnez

complètement, car les réformes qui ont suivi la révolution de 1830 sont l'objet de vos attaques ; selon vous, ce sont les lois imprudemment et follement accordées dans l'ivresse révolutionnaire, qui ont ouvert les portes au désordre, en offrant aux partis des facilités dont ils n'avaient pas joui jusque-là ?

Ceci est clair, ce nous semble ! Ainsi, vous l'entendez, électeurs, jurés, gardes nationaux, vous qui avez acquis quelques droits depuis la révolution, vous êtes les hommes qui avez facilité le désordre en France !

Quand on aura édifié le système de compression, il faudra bien revenir sur cette législation qu'on déclare avoir été enfantée dans l'ivresse révolutionnaire ! — Alors on attaquera le cens électoral à 200 francs pour rétablir le double vote ; qui sait ?

Les élections municipales, départementales seront rayées de notre législation ; la cour des pairs et les conseils de guerre jugeront les complots contre l'Etat, et tous les délits de presse seront déferés aux tribunaux de police correctionnelle !

Quant à nous, nous ne pensons pas que la France se prête à voir ainsi détruire pièce à pièce les faibles garanties qui lui restent encore.

Pendant long-temps les journaux ministériels ont soutenu que le pouvoir était tout puissant, que des minorités sans importance luttaien t seules contre lui, et alors, il faut le dire, il était environné de quelques dangers ; mais aujourd'hui, à en croire les mêmes feuilles, il est mal assis, chancelant ; il semble qu'au moindre souffle il puisse être renversé : enfin il est impopulaire ! On est vraiment stupéfait quand on lit dans le *Courrier* d'aussi étranges assertions. Si elles émanaient d'une feuille de l'opposition, on les croirait dictées par l'esprit de parti. Mais citons :

« Chose, en apparence, merveilleuse, dit-il, à côté de toute cette politique de condescendance qui semble implorer à mains jointes la popularité et la faveur publique, ce souffle capricieux qui va souvent caresser ceux qui le fuient, et se dérobe à ceux qui le poursuivent ; c'est que le pouvoir actuel n'est rien moins que populaire ! dans l'acception vulgaire du mot ; c'est qu'il n'a réussi qu'à mécontenter ses amis, sans obtenir le moindre retour de bienveillance de la part de ses ennemis : d'un côté, une tiède adhésion, fondée plutôt sur le sentiment de la nécessité que sur celui d'une affection franche et dévouée ; de l'autre, un déchaînement de haines aveugles et implacables, furieuses comme il ne s'en est jamais vu. Oserons-nous faire un aveu douloureux ? ce régime, fondé sur la souveraineté du peuple, sur l'affranchissement du joug de l'étranger ; sur l'adhésion spontanée de la France entière, ce régime qui a tant usé de clémence envers ses ennemis, n'est guère plus populaire que la Restauration, régime triplement odieux par son origine étrangère, par ses tendances aristocratiques et absolutistes, et par les violences judiciaires dont il a usé pour sa défense. Il l'est beaucoup moins que ne le fut l'Empire, ce régime dévorant qui, à l'extérieur ou à l'intérieur, faisait si bon marché de la vie et de la liberté des citoyens. »

Mais cette impopularité, si elle existe, n'est-elle pas le résultat de votre système ? ne sont-ce pas les doctrinaires qui l'ont depuis long-temps regardée comme un de leurs privilèges ? — Le peuple, l'opinion publique, sont l'objet de leurs dédains ; ils se croiraient déçus de leurs prétentions d'hommes d'état, le jour où ils gouverneraient en s'appuyant sur les vœux du pays. Ce qui doit nous rassurer, au milieu des provocations ministérielles et de la destruction des lois, c'est que les mauvais systèmes passent, et que la force de l'opinion publique va chaque jour se développant : que ceux qui méprisent ses avis, ses tendances, marchent, mais qu'ils ne s'étonnent pas s'ils rencontrent des abîmes.

Nous plaignons le *Courrier de Lyon* de son aveuglement et de son délire, et nous pensons que les plus cruels ennemis du gouvernement ne pourraient pas lui donner de plus détestables conseils.

M. Chapuys-Montlaville était au nombre des orateurs inscrits pour parler contre l'adresse. La discussion générale ayant été fermée avant que son tour de prendre la parole fut arrivé, cet honorable député a fait publier le discours qu'il devait prononcer. Nous lui empruntons les passages suivants :

On disait autrefois que la vérité ne pouvait parvenir jusqu'aux despotes enfermés au fond de leur palais, et c'était à cette retraite, à cette solitude qu'on attribuait la difficulté de leur situation politique : est-il plus facile de faire parvenir la vérité jusqu'à ces gouvernements mixtes, d'institution moderne ?

A voir ce qui se passe de nos jours, nous ne devons pas le penser : nos gouvernants vivent cependant au milieu de la foule, ils assistent à tous les débats de la place publique, ils entendent toutes les paroles.

Pourquoi donc la vérité ne leur arrive-t-elle pas ? C'est que si le voile qui la cache aux despotes est un voile d'or que leurs regards ne peuvent percer, le voile qui la cache aux gouvernants constitutionnels est d'une nature intime, part d'eux-mêmes, et s'étend sur leur cœur ;

C'est que les uns et les autres ont une confiance telle dans leur puissance ou dans leur système qu'ils n'admettent pas même la possibilité d'une erreur ;

C'est que toutes les forces de l'amour-propre, de l'orgueil sont concentrées sur ce point ;

C'est que les uns et les autres se croient infallibles.

C'est l'histoire des sectes religieuses : que la base de leur foi,

erreur ou vérité, soit admise, et les sectaires lui appartiennent aussitôt, sans réserve, jusqu'au martyre : ils meurent pour elle.

Les hommes appelés au gouvernail des états ont une foi aussi :

La discussion selon eux n'est utile qu'à éclairer les autres, jamais à les instruire eux-mêmes !

Pour moi, je veux dire ici la vérité, c'est mon devoir. En 1821, M. le ministre de l'instruction publique la disait aussi au gouvernement et au pays ; à cette époque, avec toute l'autorité d'un beau talent, M. Guizot combattait le pouvoir qui se précipitait dans cette voie réactionnaire. La royauté de Louis XVIII était entourée de conspirateurs ; un assassin avait frappé un membre de la famille régnante, le pays était en proie à une agitation sourde mais fébrile ; cependant le système avançait toujours vers son but.

M. Guizot prévint bien vite que ce but serait tout autre que celui rêvé par les imprudents qui dirigeaient les affaires, et il écrivit pour signaler le danger.

Ce publiciste écrivit alors pour prouver que le germe du mal n'était pas dans la société, mais dans le gouvernement. Je me rappelle cette phrase remarquable : « Le nombre et la fréquence des conspirations attestent le mauvais état de la société, ou la mauvaise conduite du gouvernement, ou bien l'un et l'autre ensemble. »

Ce qui était vrai, Messieurs, selon M. Guizot, en 1821, l'est également, selon moi, en 1837.

Ce n'est pas à la société, ce n'est pas aux hommes qui s'agitent violemment dans son sein, et qui, contre tout droit, toute raison, essaient d'ébranler la constitution et de détruire ce que Juillet a fondé ; ce n'est pas à ceux qu'on appelle les ennemis du gouvernement qu'il faut attribuer seulement les mouvements extralégaux qui se reproduisent malheureusement depuis quelques années.

Depuis six années, la révolution de juillet a été jetée hors de ses voies naturelles. Une scission s'est établie aussitôt parmi les hommes qui avaient le plus contribué à sa réalisation.

Les uns ont voulu affaiblir, détruire même les idées sur lesquelles cette révolution a été fondée ;

Les autres prétendaient féconder ces idées, les diriger avec prudence, avec activité, afin de les utiliser au profit de la société.

Les doctrines des premiers ont prévalu, c'est à eux qu'appartient le pouvoir.

Quels résultats cependant ont obtenu leurs efforts ? leur expérience a été longue ; rien ne les a dérangés dans l'application de leur plan.

Les passions que la société renferme dans son sein ont-elles été calmées ?

Sous la main bienfaisante du pouvoir, la violence politique s'est-elle apaisée ?

La tentative insensée de Strasbourg aurait dû l'éclairer. Je crois devoir soumettre, Messieurs, à vos méditations, quelques observations sur ce fait, dont la gravité n'est pas douteuse.

Si vous ne jugez, Messieurs, dans l'affaire de Strasbourg, que le fait matériel, en le dégageant des causes qui l'ont produit, vous ne verrez dans ce mouvement que l'imprudence d'un jeune homme qui a cru pouvoir imiter Napoléon, et dont le bras a faibli à la première résistance.

Vous ne devez pas alors vous en préoccuper autrement. Mais s'il vous révèle le mal intérieur qui agite le pays, s'il vous découvre ce malaise qui gagne successivement les diverses classes de la société, s'il vous prouve qu'il existe au sein de l'état des intérêts mécontents et par cela même disposés à se rallier à des idées de changements, à la suite desquels ils espèrent se trouver satisfaits, vous devrez, Messieurs, rechercher avec soin les causes qui l'ont provoqué, et surtout les éléments sur lesquels ils comptaient pour sa réussite.

Il y a des éléments de trouble dans un pays, lorsque le gouvernement s'agit et se meut dans une sphère d'intrigues ; lorsque, par un système de police étendu à l'infini, il donne une prime aux plus mauvaises passions ; lorsqu'il érige la corruption en moyen de gouvernement ; lorsqu'il demande à l'intérieur ce qu'il devrait attendre de la conscience ; lorsqu'il s'éloigne des citoyens exclusivement amis des libertés publiques ; lorsqu'il repousse les avis qui contredisent sa politique ; lorsqu'il s'en irrite au point de les traiter de factieux ; lorsqu'il favorise des intérêts exceptionnels au détriment de l'intérêt général ; lorsqu'il exagère les dépenses de l'Etat, et maintient dans leur ensemble les charges publiques ; lorsqu'il infidèle aux conditions de son origine, il méconnaît son principe et sa fin, un tel gouvernement peut craindre que des mouvements intérieurs se produisent.

Quand les gouvernements tombent, assurez-vous qu'il y va toujours de leur faute.

Quand les gouvernements sont ébranlés et que des mouvements extra-légaux se produisent contre eux, croyez qu'il faut en rapporter la cause aux vices qu'ils portent en eux, au mauvais emploi qu'ils font de leur puissance.

Napoléon, vaincu une première fois, aurait-il traversé la France en 1815, si les fautes du gouvernement royal ne lui avaient préparé les voies ?

Sous la Restauration, enfin, à quelle cause attribuez-vous les essais malheureux de Bedford, de la Rochelle et de Saumur, sinon au mécontentement produit par la marche du pouvoir ? L'armée, le peuple, voyaient avec douleur le gouvernement se jeter dans des voies réactionnaires ; les intérêts vivaces des restes de l'armée impériale étaient sacrifiés ouvertement à des jeunes gens sans expérience et sans victoires ; la masse de la nation était exclue de fait des emplois publics.

Berton, Bories et leurs braves compagnons avaient espéré que les intérêts blessés, mécontents, se soulèveraient avec eux : ils leur firent un appel qui ne fut pas compris.

Eux-mêmes ne comprirent pas qu'une révolution est chose grave et difficile, et qu'un simple mécontentement ne suffit pas pour décider une nation à en accomplir une.

Ils payèrent de leur vie leur courage, leur dévouement à la cause nationale, et l'erreur où ils furent sur la portée de l'opinion publique.

Si la révolution de juillet n'avait pas été mutilée par les admi-

nistrations qui l'exploitent depuis six années; si les intérêts les plus légitimes, les droits les plus saints n'avaient pas été déchirés et violés, peut-être vous n'auriez pas eu à lutter contre les événements de juin, contre les malheurs à jamais déplorables d'avril 1834, et aujourd'hui vous n'auriez pas à demander compte à des militaires, des chefs de corps, d'une insurrection qui a menacé le gouvernement dans son existence.

Que tout ceci ne soit pas pris en mauvaise part : ne voyez pas dans mes paroles le désir d'aggraver la situation en jetant le trouble dans les esprits et en alarmant l'opinion.

Il n'en est rien. J'ai cru qu'il était de mon devoir de vous avertir des causes qui ont alimenté, selon moi, la fermentation politique; fermentation qui de temps à autre se montre plus énergiquement à la surface; vous pouvez les faire cesser et en tarir la source.

Une administration que deux fois vous avez renversée du pouvoir s'y cramponne et veut s'y maintenir; elle froisse les intérêts généraux, et ne vit qu'artificiellement, portée sur des intérêts exceptionnels : aussi appelle-t-elle sur le pouvoir dont elle est dépositaire les méfiances publiques.

Elle s'oppose au développement de ce progrès pacifique qui est l'une des lois essentielles de l'humanité; elle essaie de remonter la pente du siècle, d'effacer l'empreinte de 1789 et de 1830, et d'organiser enfin une parodie de l'aristocratie anglaise.

Ses efforts seront vains. La Providence pousse les peuples et les rois vers un avenir inflexible.

Le fleuve est trop fort pour les digues qu'on lui oppose, il les renverse à mesure qu'on les bâtit.

Arrêtez donc le pouvoir dans cette voie de résistance où il s'est engagé, ne permettez pas qu'il compromette plus long-temps le repos et la prospérité du pays.

MM. les pharmaciens de Paris veulent à ce qu'il paraît mettre un terme au fléau des remèdes inventés par le charlatanisme, et trop souvent employés par des geus crédules et trompés.

Ils viennent de poursuivre devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine plusieurs débitants et vendeurs de remèdes, et le tribunal les a tous frappés de diverses condamnations.

Si MM. les pharmaciens de Lyon veulent mettre un terme à l'abus qu'ils ont signalé dans notre localité, abus qui est le même que celui que leurs confrères de Paris veulent détruire, il nous semble qu'ils doivent suivre la même voie.

On lit dans le *Courrier Français* :

« Soixante-dix-neuf pharmaciens de Paris avaient saisi la sixième chambre de la plainte qu'ils avaient formée au sujet de l'annonce et de la vente de remèdes secrets. Après avoir entendu Me Mermilliod, pour les pharmaciens qui se sont constitués partie civile, M. l'avocat du roi Thévenin, dans ses conclusions, et les prévenus dans leur défense, le tribunal de police correctionnelle, statuant, en ce qui concerne la dame Leblanc, dite *Rose Mulot*, et le sieur Mahon, les a renvoyés des fins de la plainte sans amende ni dépens. Il a condamné, par défaut, le sieur Chaumonot et le sieur Giraudeau, dit *Saint-Gervais*, chacun à dix jours de prison, le premier à 700 fr. de dommages-intérêts, le second à 600 fr. d'amende et à 4,000 fr. de dommages-intérêts, et contradictoirement le sieur Belliol à 50 fr. d'amende, 500 fr. de dommages-intérêts; le sieur Robert Mauvage à 50 fr. d'amende, 80 fr. de dommages-intérêts; la dame Bossu à 50 fr. d'amende; la demoiselle Lebon, les sieurs Chrétien, Comet et Bachoué de Lostalot, chacun à 25 fr. d'amende et aux dépens pour tous dommages-intérêts. »

M. Desprez, conseiller à la cour royale, ancien procureur du roi, vient de mourir des suites d'une chute, à l'âge de 77 ans.

Dimanche dernier, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, un vol considérable a eu lieu place de la Préfecture, n° 3, au 1^{er}, dans le domicile de M. Annequin, horloger. Les voleurs s'y sont introduits à l'aide de fausses clés et y ont enlevé 36 montres neuves en or, 4 en argent et 13 autres montres or et argent.

On lit dans un journal de cette ville :

Samedi dernier, à deux heures de l'après-midi, M. B., vieillard de 72 ans, passant sur le quai d'Orléans, au coin de la place d'Albon, se tenait sur l'étroit sentier réservé aux piétons, le long de la barrière en planches qui a été posée autour des décombres produits par des démolitions, lorsqu'il a vu arriver à lui les fourgons militaires conduits au grand trot, et qui, au lieu de suivre la route destinée aux voitures, ont pris le même sentier que lui; il n'a eu que le temps de s'effacer le mieux qu'il a pu le long des planches, et ce n'est que par une espèce de miracle qu'il n'a pas été écrasé. Ne serait-il pas convenable que les voitures militaires, comme les autres, n'exposassent pas imprudemment la vie des citoyens en déviant de la portion de la voie publique qui leur est réservée, pour venir usurper dans les endroits dangereux l'espace exclusivement réservé aux piétons?

Avant-hier, une jeune paysanne de Ste-Foy près Lyon, s'est donné la mort en avalant un verre de vitriol. On n'assigne d'autre cause à cet acte de désespoir que le dérangement des affaires de son mari.

MM. les notables commerçants se sont réunis lundi pour procéder à la formation du bureau définitif. Hier, ont été nommés juges en remplacement des membres sortants : MM. Auguste Prenat, Gabriel Bouvard et Racine aîné. Il reste à nommer les juges suppléants.

M. Charles Malécharde, chef d'escadron d'artillerie, et notre compatriote, vient de partir de Lyon pour se rendre à Bone, où il est envoyé en qualité de commandant supérieur des batteries de siège de Constantine.

M. le général de Rigny vient de traverser notre ville, se rendant à Marseille.

On nous adresse la lettre suivante avec invitation de la publier :

Monsieur le Rédacteur,

Le président de l'administration de l'Hôtel-Dieu fut averti dernièrement que des relations scandaleuses existaient depuis long-temps entre un employé de cet établissement et une fille

de 21 ans, retenue à l'hôpital plutôt par l'amour que par la maladie. M. le président fit comparaître devant lui une religieuse qui lui confirma ce fait. Elle fut obligée de lui déclarer le nom du coupable. Mais à ce nom, M. le président entra dans une grande colère contre cette religieuse et loin de punir le coupable favori, il prononça une sentence d'exclusion contre la sœur hospitalière qui n'avait fait que déférer à ses ordres en révélant l'acte dont il est question.

Je voudrais pouvoir consulter tous les barreaux de France pour savoir quel est le crime d'une personne qui répond selon sa conscience à l'autorité compétente qui l'interroge et comment doit être qualifiée la conduite d'un juge qui abuse ainsi d'une déposition confidentielle provoquée par lui : jusqu'à présent cela s'appelait abus de pouvoir, droit du plus fort. Les mots ont-ils changé aujourd'hui de signification et les actes de moralité? Agréer, etc.

Hier, un bal a été donné par le Cercle de Bellecour. Plusieurs dragons stationnaient sur la place. Ce déploiement inusité de forces a été, à ce qu'on nous rapporte, la cause d'un déplorable accident. Un enfant de 13 à 14 ans a été renversé sous les pieds du cheval d'un dragon et a été blessé très-grièvement.

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de Lyon, du 16 au 31 janvier 1837.

Effectif au 15 janvier : Hommes, 85; femmes, 102 :	185
Admis pendant la quinzaine : Hommes, 3; femmes, 1 :	4
Total :	189
Sortis pendant la quinzaine : Hommes, 7; femmes, 1 :	8
Effectif au 31 janvier inclus : Hommes, 79; femmes, 102 :	181

Faits Divers.

La séance de la chambre des pairs a été marquée par un incident digne d'attention, surtout à cause des bruits qui circulent sur la promotion dont M. Pasquier serait à la veille d'être l'objet. Sur la proposition de M. Villemain, et contrairement à l'avis de M. le grand-référendaire, la chambre a décidé que la nomination des membres de la commission chargée d'examiner les deux projets de loi sur la compétence et la juridiction de la chambre comme cour de justice, se ferait dans les bureaux, et ne serait pas, comme de coutume, abandonnée aux soins de M. le président. Au moment où le gouvernement doit, dit-on, nommer M. Pasquier, chancelier de France, il est curieux de voir la chambre qu'il préside lui retirer une partie de la confiance qu'elle lui accordait ordinairement.

— Nous lisons dans la *Quotidienne* :

« Nous avons parlé dernièrement de la position singulière où le gouvernement se trouve placé vis-à-vis du colonel Vaudrey par suite du verdict des jurés de Strasbourg; il paraît que cette position va se compliquer encore, car on nous assure que l'intention du colonel est de se mettre sur les rangs pour la députation, en remplacement de M. Hernoux, député de la Côte-d'Or; nous croyons que M. Vaudrey sera élu. »

— Le *Charivari* annonce qu'il vient d'être saisi. Ses numéros du 27 et du 28 sont incriminés. Le numéro du 27 n'a point été saisi. Le numéro du 28 a été saisi à la poste. Le *Charivari* n'a point été saisi dans ses bureaux. Le délit est qualifié d'offense envers les membres de la famille royale.

Paris, 30 janvier 1837.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La chambre a nommé aujourd'hui les commissaires chargés de l'examen de plusieurs des lois apportées par le ministère dans les dernières séances. La discussion de la loi dite de disjonction, dont le verdict de Strasbourg a été le prétexte a surtout soulevé les passions politiques; un bureau, le 2^e, a remis les nominations à demain. Dans les autres, la majorité et la minorité ont défendu leurs postes à armes égales.

Voici les noms des commissaires pour la loi de disjonction. Nous soulignons les noms des opposants :

1 ^{er} bur., MM. Boudet, 23 voix. Contre, MM. Hébert, 22 v.	
2 ^e .	
3 ^e , Chaux-d'Est-Ange, 19	Jollivet, 15
4 ^e , Etienne, 22	Croissant, 20
5 ^e R. Duchâtel, 23	His, 13
6 ^e , Parent, 21	Thil, 15
7 ^e , Pouille, 18	Berenger, 16
8 ^e , Gaillard-Kerbertin, 21	Teste, 19
9 ^e , Saivandy, 23	Legrand, 18

D'après ce résultat, l'opposition aurait réuni 145 voix contre le ministère qui en a 163. C'est une majorité de 18 voix que le vote du 2^e bureau peut encore diminuer.

— Les causes de MM. Dutacq, gérant du *Siècle*, et Aubry Foucault, gérant de la *Gazette de France*, qui ont été remises les 23 et 24 de ce mois, à raison de l'indisposition de MM. Odilon-Barrot et Berryer, seront appelées les 10 et 11 du mois prochain.

— M. le président du conseil est atteint de la grippe. Il a été retenu hier chez lui par un grand mal de tête accompagné d'une fièvre assez forte.

— M. le duc de Lavauguyon, ancien duc et pair, vient de mourir à Paris, dernier de son nom; il était fils du duc de Lavauguyon, ancien ambassadeur en Espagne sous la monarchie, et petit-fils de M. le duc de Lavauguyon, gouverneur des trois rois, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

— Mme Gordon est arrivée à Paris, où elle va donner des concerts. Le lieutenant des pontonniers Laity, l'un des accusés de Strasbourg, est aussi à Paris.

Tribunaux.

La cour d'assises de la Seine a procédé à l'audition des témoins dans l'affaire du complot de l'impasse Saint-Sébastien.

M. Plougoulm, avocat-général, était malade et n'a pu siéger. On dit cependant que l'état de sa santé ne l'empêchera pas de venir demain soutenir l'accusation.

Une indisposition a également écarté du barreau Me Ploque, avocat, chargé de la défense de plusieurs accusés.

M. le président a offert aux accusés de nommer d'office pour les défendre un membre du conseil de discipline.

Les accusés ont refusé dans l'espoir que M. Ploque pourrât assister à l'audience de demain.

Il est résulté des dépositions des témoins entendus aujourd'hui et qui presque tous ont déposé, sur le chef de rébellion que la blessure faite à Dubocage, suivant son allégation, par le flicier de paix Tranchard pouvait coïncider avec le trou qu'on marquait à sa blouse; que la déchirure faite à l'habit de Tranchard présentait une forme angulaire dont la pointe était en la ce qui exclut l'idée qu'elle ait été faite par un coup de poignard que Dubocage lui aurait porté de haut en bas.

Enfin Castaud était inculpé d'avoir porté deux coups de poignard à deux sergents-de-ville; et les rapports des médecins ont examiné les blessures ont démontré que les deux blessures offraient une apparence différente et qu'ainsi elles n'avaient pu être faites avec le même poignard.

L'audience a été renvoyée à demain pour le réquisitoire et les plaidoiries.

POLICE CORRECTIONNELLE. — 6^e CHAMBRE.

Audience du 27 janvier.

POURSUITE A LA REQUÊTE DE 79 PHARMACIENS CONTRE LES DÉBITANTS ET ANNONCEURS DE REMÈDES SECRETS. — SEPTIÈME PLAIDOIRIE DU DOCTEUR COMET.

Le tribunal correctionnel a consacré toute son audience vendredi à la plainte du ministère public contre les débitants, annonceurs de remèdes, plainte à laquelle 79 pharmaciens de Paris se sont joints comme parties civiles.

Les frères Mahon sont possesseurs d'un secret pour la guérison de la teigne, et le gouvernement, après en avoir constaté l'efficacité, ne demandait pas mieux que de s'en rendre acquiescent, mais il n'a pas voulu le faire au prix de 25,000 fr. de récompense qu'il leur a permis de se livrer à la cure de la teigne dans les hôpitaux, et notamment à l'hôpital St-Louis.

Me Mermilliod, dans l'intérêt des pharmaciens, prétend que cette autorisation ne disculpait pas les frères Mahon d'un traité des malades en ville et ce, à l'aide d'un remède secret.

Le tribunal a renvoyé les prévenus de la plainte, pensant que le gouvernement n'aurait pas autorisé, dans les hôpitaux, un remède sans en approuver tacitement au moins l'emploi dans la pratique en ville.

M. le docteur Bachouet de Lostalot a inventé, lui, tout un système de médecine auquel il a donné pour base l'aphorisme suivant : « Rien n'existe que ce qui est étendu, et rien de ce qui n'est pas étendu ne peut déranger ce qui est étendu. Or, les organes sont étendus, donc, tout ce qui les dérange est étendu. »

Il n'est pas étonnant que le tribunal ait considéré comme creux les remèdes employés dans un pareil système de médecine et qu'il ait condamné M. le docteur Bachouet de Lostalot à 25 d'amende et aux dépens.

Il est fâcheux que, dans sa sévère austérité, il ait été obligé de frapper de la même peine le docteur Comet. L'esprit prodigieux qu'il a prodigué à pleines mains pendant une plaidoirie de 12 heures ne l'a pu sauver. Ce n'est pas seulement un homme de bien, c'est le docteur Comet, c'est évidemment un homme de bien, coup d'expérience et de savoir. Le hasard ou l'étude lui ont découvert, non pas un médicament, mais un remède fort efficace contre la goutte et les rhumatismes : c'est une série d'appareils frictions et massages, une sorte de bains russes locaux et portatifs. Or, MM. les pharmaciens veulent le contraindre à publier sa recette, à faire prendre chez eux les éléments de son appareil. Il a beau leur répondre qu'ils ne vendent pas de flanelle, fers à repasser, de lampes à esprit de vin, etc.; que tout cela n'est que des accessoires, et que d'ailleurs il faut l'intelligence d'un médecin pour l'appliquer et le varier suivant les cas, rien n'y fait. M. le docteur Comet gagne de l'argent, et en gagne beaucoup, à l'aide de ses appareils, et MM. les pharmaciens veulent le forcer à partager avec eux.

Malheureusement, la langue du barreau et celle de la médecine se ressemblent peu, et toutes les deux s'éloignent également de la langue du vulgaire; sans cela, M. Comet eût infailliblement gagné sa cause. Quand le législateur a défendu la vente l'annonce des remèdes secrets, évidemment il a voulu dire des médicaments. Tout ce qui guérit est un remède, et n'est pas nécessairement un médicament; un bain, l'exercice, l'abstinence peuvent être des remèdes, et certes ce ne sont pas des médicaments.

Or, M. Comet, sans dire, et pour cause, en quoi consiste son appareil douloureux, s'est tué à répéter qu'il revenait à un russe, local et portatif. Il ne l'a pas dit seul; MM. Velpeau, Guenac, Londe, Duvivier, Fouquier, Radou, l'ont dit avec lui, et sont plus à rendre un éclatant témoignage à la bonté du procédé au zèle et au talent de son inventeur.

Plusieurs médecins de Paris, et des plus honorables, sont propriétaires de bains de toute nature; on y donne des douches dicinales, et personne ne s'est avisé encore de leur demander où ils achètent les substances médicamenteuses qu'ils vendent nécessairement à leurs clients avec le bain proprement dit. Pourquoi donc le docteur Comet n'a-t-il pas appelé son appareil un bain russe local et portatif, personne n'eût pu lui reprocher de l'avoir annoncé dans les journaux, et MM. les pharmaciens n'auraient pas eu le plaisir de le traîner sur les bancs de la police correctionnelle, il faut le dire, dans une compagnie digne de lui.

Toutefois, ils n'ont pas eu grand sujet de s'en réjouir; il a fait payer bien cher ce petit plaisir-là. Nous le répétons, nous serions impossibles de donner à nos lecteurs une idée, imparfaite, de la plaidoirie du docteur Comet. Depuis les beaux factums de Beaumarchais, jamais tribunal n'avait pu entendre plaidoirie plus mordante, plus incisive, plus naturellement spirituelle.

L'avocat des soixante-dix-neuf pharmaciens s'avise-t-il de représenter comme venant en aide au parquet, comme formant son avant-garde dans la poursuite de cette affaire : « Messieurs, s'écrie le docteur Comet, mon étonnement est grand de les voir à l'avant-garde : je me serais plutôt attendu à les trouver dans les derrières. »

L'avocat appelle-t-il ses clients les auxiliaires des médecins ? « Arrière ! s'écrie M. Comet : les apothicaires ne sont pas auxiliaires; ce sont nos cuisiniers et de fort mauvais cuisiniers. »

Le ministère public établit-il que la loi a eu raison de limiter entre deux professions savantes et de défendre aux médecins de débiter des médicaments dans toutes les localités ? « Existe un pharmacien : « Messieurs, dit le docteur Comet, ici une distinction que je vous prie de ne pas perdre de vue. Quand le médecin fait de la pharmacie, il fait peut-être ce qu'il n'a pas le droit de faire; mais enfin il fait ce qu'il sait; car nous passons tous un examen spécial de chimie, de pharmacopée

tabourets, et autres objets.

GAZETTE DES ENFANTS

ET DES JEUNES PERSONNES.

OUVRAGE COMPLET D'ÉDUCATION (AVEC DE BELLES LITHOGRAPHIES) PARAISSANT LE JEUDI ET LE DIMANCHE, Par livraison de 8 pages in-4°, sur deux colonnes, renfermant annuellement la matière de 60 vol. in-12.

On s'abonne à Paris, rue Mazarine, 30, où les lettres et le prix des abonnements doivent être adressés franco.

Pour Paris, pour un an, 12 f.
Idem, pour six mois, 7
Pour la province, envoyée le jeudi et le dimanche, franco, par la poste, à cause du timbre forcé, 10 fr. en sus, pour un an, 22 f.
et pour six mois, 12
Les personnes qui voudront ne recevoir que par collection, tous les mois, n'auront pas de timbre

Les enfants (et nous comprenons sous cette dénomination les deux sexes de huit à seize ans environ) vont avoir ce qu'on ne leur a point encore offert : — UN VÉRITABLE JOURNAL. Les recueils plus ou moins périodiques que l'on a créés pour eux depuis voilà bientôt cinq ans, n'ont eu en effet de véritablement neuf que leur titre *Revue* ou *Journal*. Ce sont pour la plupart des volumes de contes plus ou moins intéressants, mais généralement assez peu soucieux d'instruire, quelquefois même d'être compris de ceux auxquels ils s'adressent. Tout le monde l'a remarqué, et nous espérons savoir profiter de la remarque. Nous venons tout au moins, éclairés par l'expérience, apporter le mieux à la place du bien.

Si notre prix est le double de celui de plusieurs recueils que l'on publie pour les enfants et les demoiselles, notre rédaction sera plus du quadruple de la leur. LA GAZETTE DES ENFANTS sera, par le fait, UNE BIBLIOTHÈQUE COMPLÈTE D'ÉDUCATION, composée de 60 VOLUMES, que l'on pourra se procurer (prise par mois à notre bureau) à raison de 12 FR. PAR AN. Jamais de tels avantages n'ont été offerts aux parents et aux instituteurs.

LA GAZETTE DES ENFANTS n'apporte pas, comme tant d'autres, qu'un vain luxe de noms d'auteurs connus. Voici les principaux ouvrages dont elle est déjà propriétaire.

LE TOUR DU MONDE, voyage pittoresque et entièrement inédit pour les enfants, par MM. Frédéric Soulié et Louis Reybaud. MM. Frédéric Soulié et Louis Reybaud se sont engagés à ne rien publier en forme de voyage ailleurs que dans notre GAZETTE. La suite du TOUR DE FRANCE, annoncé par un autre recueil, qui n'en a publié que cinq ou six articles, nous appartient également.

Les articles parus seront refaits pour nous.

HISTORIETTES DE GRAND-PAPA PARCEQUE, par Michel Masson. L'habile écrivain a eu l'heureuse idée de faire participer nos jeunes abonnés à notre rédaction. Ainsi GRAND-PAPA PARCEQUE aura toujours une historiette prête pour répondre AUX POURQUOI qu'on lui adressera sur les phénomènes de la nature, les sciences, les arts, ou sur les plus importantes questions de l'histoire et de la morale. Les enfants et les jeunes personnes peuvent dès ce jour entrer en correspondance avec GRAND-PAPA PARCEQUE, lui écrire franc de port, rue Mazarine, n° 30, au bureau de la Gazette.

LES PETITS PAUVRES DEVENUS CÉLÈBRES ET RICHES PAR LEURS TRAVAUX ET LEUR CONDUITE, ET LES RICHES DEVENUS PAUVRES PAR LEUR INCONDUITE, par MM. Michel Masson, Fr. Soulié, Louis Reybaud, Guérin Léon, etc.

LES ANIMAUX CHANGÉS EN HOMMES, par M. Léon Gozlan. Sous ce titre piquant, cet auteur si distingué prouvera dans de véritables histoires que La Fontaine a connu les originaux de chacune de ses fables, et ne les a revêtus que pour la forme de la peau des bêtes.

LES BOSSES DE POLICHINELLE, ou comme quoi les difformités physiques de Polichinelle sont nées de chacune de ses difformités morales, par M. Rosier.

THÉÂTRE COMPLET INÉDIT POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES PERSONNES.

L'auteur a eu soin de donner à chacune de ses petites pièces un but et des détails moraux, pour qu'elles pussent convenir à nos instituteurs et à nos institutrices les plus sévères.

CONTES EN VERS, NOUVELLES EN PROSE, par M. Guérin Léon.

à payer et recevront, franco, par la poste, au prix de :

Pour un an, 17 f.
et pour six mois, 9 50 c.
RÉDACTEURS HABITUÉS : MM. Guérin Léon (rédacteur en chef), Frédéric Soulié, M. Masson, de Vaulabelle, l'abbé Fornier, Louis Reybaud, Mainzer, Rozier, Ferdinand Auguier (ancien professeur dans divers collèges d'Allemagne), Eugène Chapus, Louis Desbordes de Jul (directeur de l'Athénée des Familles), de Balathier (rédacteur en chef du Cabinet de la ture), Juan Floran, Jacob (le bibliophile), Léon Gozlan, et Mmes Tastu, Eugénie Foa, Léon de Mirbel, de la Faye-Brehier, Desbordes-Valmore, etc.

Nota. Outre les noms que nous venons de citer, il n'est pas une illustration littéraire, si elle soit placée, sur laquelle ne puisse compter, de temps à autre, la GAZETTE DES ENFANTS.

Nous avons surtout compté sur l'active collaboration de jeune auteur des *Dix Francs d'Alfred*, du *Chien de Montclair*, l'*Ange exilé*, des *Bons petits Garçons*, des *Simplex Leçons*, et écrits portant pour la plupart un cachet de naïveté et de brio qui les a rendus presque immédiatement classiques et les a tous reproduire à l'étranger.

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES ET AMUSANTES, de physique, astronomie, d'histoire naturelle, etc. etc., par M. de Jul, directeur de l'Athénée des familles.

LA MUSIQUE ENSEIGNÉE AUX ENFANTS DANS UNE SÉRIE D'HISTOIRES, par Mainzer, le célèbre compositeur de la méthode de chant pour les enfants.

LES FAITS RELATIFS À LA JEUNESSE, et pouvant les porter au bien ou les détourner du mal, sont enregistrés suivant la date, dans la *Gazette des Enfants et des Jeunes Personnes*.

Les six premiers numéros ont paru, et ils contiennent les faits et nouvelles, et les feuilletons, le commencement Voyage autour du Monde, par MM. Frédéric Soulié et Reybaud la Notice sur grand-papa Parceque, par M. Michel Masson; Trois Amis d'Ecouen, par M. Léon Gozlan; Vive l'Indépendance, comédie en trois actes, par M. Auguier; Un premier de pension, par M. Eugène Chapus; Les premiers pas dans le Monde, une Fable et un Fragment, par M. Léon Guérin. Quatre leçons sur les sciences naturelles, par M. de Jul.

On peut voir ces premiers numéros chez M. Chambet fils, libraire, quai des Célestins, et chez M. Baron, libraire, rue Comte, où le prospectus se distribue gratis.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1775) A VENDRE. — Plusieurs maisons à Lyon, à des conditions avantageuses pour les acquéreurs, dans de bons quartiers, et dans les communes de Vaise, la Croix-Rousse, et la Guillotière.

S'adresser à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue Saint-Côme, n° 4.

A PLACER. — Capitaux à dette à jour, par hypothèque, depuis 500 fr. jusqu'à 150,000 fr.

— En viager, 4,000 fr. à 10 p. 0/0 sur deux têtes de 59 et 69 ans;

S'adresser à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n° 4.

— On désire acheter en viager, dans les environs de Lyon, une propriété de 40 à 50,000 fr.

S'adresser à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n° 4.

ANNONCES DIVERSES

(1979) VENTE AUX ENCHÈRES

De Tableaux et Gravures anciens et modernes nettement encadrés, pour ornements de salons et autres; Christs en ivoire, livres, objets d'art et de curiosité. La vente aura lieu jeudi 2 février, à 5 heures du soir, et jours suivants.

POUR CESSATION DE COMMERCE.

Vente à prix de fabrique, en gros et en détail.

D'un fonds de marchand de cristaux, porcelaines, terre de pipe et de Lorraine, vases à fleurs garnis et non garnis, têtes vernies, porte-huiliers et porte-liqueurs en bois des îles, cabarets peints et dorés. S'adresser, passage de l'Argue, n° 70 et 72. (1681)

(1913) A VENDRE pour cause d'association. — Un fonds de liquoriste en détail, très-bien achalandé, dans l'un des meilleurs faubourgs de Lyon.

S'adresser à M. Lioger, marchand papetier, rue de la Barre, à Lyon.

(1848) A VENDRE. — Office d'huissier à Lyon. S'adresser à M. Meunier, rue St-Jean, n° 8.

(1989) A CÉDER. — On offre un joli appartement garni pour un jeune homme qui en retour pourrait donner des leçons de mathématiques et de latin. S'adresser au bureau du journal.

(1985) A VENDRE pour cause de décès. — Un bon fonds de teinturier-dégraisseur, ayant une bonne clientèle. S'adresser Grande-Côte, n° 27.

(1990) A VENDRE pour cessation de commerce. — Une grande quantité de bonnets, tulles et mousselines brodés; place Croix-Paquet, n° 9, au 3^{me}.

(1984) A VENDRE pour cessation de commerce. — Un fonds de café bien achalandé et situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser au bureau du journal.

(1975) A LOUER de suite. — Un four à chaux situé sur la rive droite du Rhône, au lieu dit le Pont-de-Vassieux, commune de Caluire. Cette usine est d'une exploitation facile, parce que les matériaux y arrivent à pied d'œuvre. S'adresser à M^{me} veuve Brun, à Vassieux.

(1967) A VENDRE. — Belle Harpe neuve, à double mouvement, d'un des premiers facteurs de Londres. S'adresser au 1^{er}, place Louis XVI, aux Brotteaux, maison faisant angle de la place et de la rue Monsieur.

(1977) On demande un commis pour les assurances contre l'incendie. On désirerait, de préférence, une personne qui connaît déjà ce travail. S'adresser au Bureau du journal.

(1960) CAFÉ INDIGÈNE DE SANTÉ.

Depuis dix ans M. Burlet, rue de la Barre, n° 4, au 3^e, attaché auparavant au grand Hôtel-Dieu, prépare une substance avantageusement connue sous le nom de *Café indigène de santé*, approuvé par le conseil de salubrité et par de savants médecins qui en prescrivent journellement l'usage, en remplacement du café ordinaire dont il a le goût et les qualités sans en avoir les inconvénients : il est calmant, adoucissant, fortifie l'estomac, facilite la digestion, convient dans les rhumes, la coqueluche, l'asthme; il purifie le sang et procure le repos que le café ordinaire écarte.

C'est en vain que sous la même qualification on débite une substance pour laquelle on a copié fort imparfaitement une partie des procédés de M. Burlet, lequel possède seul les secrets de la fabrication dont il est l'unique inventeur. Il croit devoir toutefois signaler comme calomnieuse l'assertion de l'un de ces derniers qui l'accuse d'avoir substitué un procédé vague et incertain à celui du contrefacteur lui-même qui n'est que le copiste maladroit de la propriété et même des termes du Prospectus de M. Burlet, chez lequel on a abusé des droits de l'hospitalité pour lui dérober quelques indications fugitives.

L'instruction se délivre gratis à la fabrique, rue de la Barre, n° 4, au 3^e, et dans les dépôts suivants, les seuls qui soient établis à Lyon,

Chez M^{me} veuve Pois, herboriste, place Neuve des Carmes, n° 10;

M. Michaud, herboriste, rue Tupin;
M^{me} Molozay, herboriste, Grand-Côte;
M^{me} Pillon, herboriste, rue Henri, n° 3;

Et M^{me} Dunègre, herboriste, rue des Fossés, n° 5, à la Croix-Rousse.

DRAGÉES DU DOCTEUR VAUME,

EXAMINÉES ET APPROUVÉES PAR LA COMMISSION NOMMÉE PAR LE GOUVERNEMENT.

Ce remède est agréable à prendre, économique et des plus efficaces pour la guérison des maladies siphilitiques, dartreuses, scrofuleuses et gouteuses.

Dépôt chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (1455)

SOUS CHARGE A MARSEILLE POUR CADIX.

Le navire français le *Saint-Joseph*, capitaine Malver, partira de Marseille pour Cadix, du 10 au 15 mars prochain.

Pour fret et passage, s'adresser, à Marseille, à MM. Agny née Bernadac et Comp^e, et aux courtiers de négoce. (1987)

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SÉNÉ,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT,

POUR LES

MALADIES SECRÈTES,

Préparé par PÉRENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grille ou Puits-Pelu, n° 25, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant purgatif sont un garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que BUBONS, ULCÈRES, GÉCÈRES, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, TRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été même de celles atteintes de GALEES, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ÉRUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORFIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus remarquables que la plupart d'entre elles avaient employé divers traitements inutiles.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est goût très-agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 francs le 1/4 de pinte.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat par la poste.) (299)

MALADIES DE POITRINE.

(1069) On recommande l'emploi du Sirop pectoral Mou-de-Veau, inventé par M. Macors, pharmacien, n° 30, à Lyon, aux personnes atteintes de toues, catarrhes, coqueluche, et dans toutes les irritations de poitrine. Ce Sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de ceux qui ne sortiraient pas de la pharmacie de M. Macors.

Bourse de Paris du 30 janvier 1836.

Cinq pour cent	109 15	109 15	109 5	109 10
— fin courant	109 20	109 20	109 15	109 20
Quatre pour cent	101			
Trois pour cent	79 75	79 90	79 75	79 75
— fin courant	79 85	79 90	79 80	79 80
Rentes de Naples	98 50	98 50	98 50	98 50
— fin courant	98 75	98 80	98 75	98 75

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE.